

Le 21 mai 2009

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de Société en commandite Gaz Métro de modifier les  
tarifs à compter du 1er octobre 2009 R-3690-2009 – Demande  
d'obtention du statut d'observateur**

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de la demande de modification des tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'Agence de l'efficacité énergétique (ci-après l'Agence) a un certain intérêt à l'égard de ce dossier en raison de la responsabilité de l'Agence d'élaborer le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies lequel contient notamment les programmes du Plan global en efficacité énergétique de Société en commandite Gaz Métro (incluant ceux du Fonds en efficacité énergétique). De plus, ce dossier traitera des modalités relatives à la quote-part payable à l'Agence.

En conséquence, l'Agence souhaite obtenir le statut d'observateur dans le cadre du dossier actuellement devant la Régie et mentionné en objet car elle considère avoir l'intérêt requis afin de faire valoir à la Régie certains éléments selon la preuve que déposera Société en commandite Gaz Métro. L'Agence croit que sa participation pourrait être utile aux délibérations de la Régie.

Afin de pouvoir adéquatement suivre les développements de cette instance, l'Agence demande à la Régie de recevoir copie des procédures, des documents et du courrier échangés ou déposés dans cette affaire.

L'Agence se soumettra à toute directive ou décision émise par la Régie la concernant.

Espérant le tout conforme, recevez, Chère consœur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Michèle Durocher, avocate

c.c. Me Vincent Regnault  
Procureur de Société en commandite Gaz Métro